



UNE CHARTE POUR CONSTRUIRE L'AGENDA 21 DU PAYS DE L'ARBRESLE

Janvier 2011

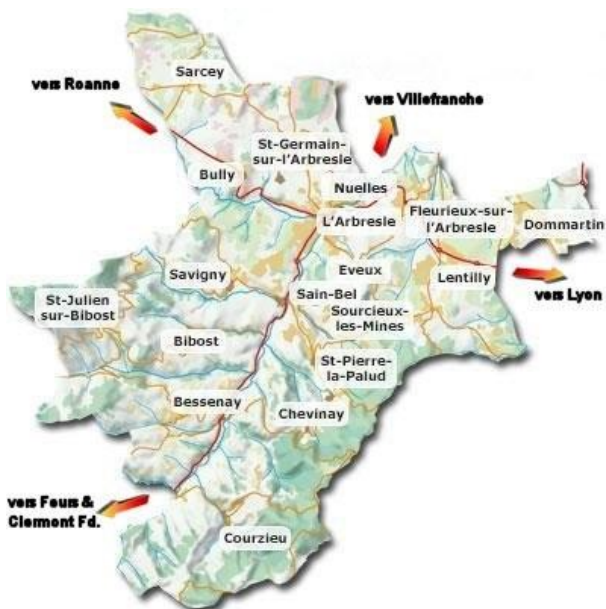
EDITO du président

« L'agenda 21 du Pays de l'Arbresle est issu d'une réflexion commune; il a été acté par la délibération du conseil communautaire du 3 décembre 2009 : il n'est pas « un simple dossier » mais constitue un véritable projet de territoire, avec une portée stratégique et de nombreux enjeux.

Il sera construit à différents niveaux d'ambitions, de manière à ce que chaque commune, chaque acteur se reconnaisse dans ses orientations et ses actions. Il sera nécessairement articulé avec les territoires voisins, les plus proches comme les plus attractifs, dans une logique de complémentarités à consolider. L'agenda 21 devra conjuguer stratégie à long terme et opérationnalité, permettant la mise en œuvre de nouvelles pratiques au plan local, encourageant aussi des choix politiques stratégiques forts et positionnant le territoire pour plusieurs années.

Enfin, la construction de l'agenda 21 implique la mobilisation et l'implication de tous (élus, habitants, acteurs économiques, associations, partenaires,...) pour fédérer les volontés en une ambition partagée, inscrite pour le long terme. Nous nous appuyons sur toutes les forces vives du territoire. »

Paul PERRAS, président de la communauté de communes du Pays de l'Arbresle



L'agenda 21 est un véritable projet de territoire pour le Pays de l'Arbresle, intégrant les principes du développement durable ; il concerne les 18 communes du territoire et l'ensemble de leurs acteurs.

Les objectifs de la charte...

Cette charte a été établie à l'issue du séminaire de lancement de l'agenda 21 (17 déc. 10) et du 1er Comité de Pilotage (6 janvier 11), permettant de valider les grandes étapes de son élaboration.

Elle servira de **référentiel** tout au long de la démarche qui s'engage sur 20 mois.

Elle sera un **point de repère**, pour les membres du Comité Technique et du Comité de Pilotage.

La charte a pour objectifs de :

- Détailler les étapes d'élaboration et les conditions de conduite de la mission ;
- Permettre à chaque commune de mieux appréhender la démarche ;
- Servir de point de départ aux premières étapes de travail ;
- Valider précisément l'organisation des instances de validation, de concertation et de consultation, qui seront déterminantes dans la progression de la démarche.

La charte précise également :

- Les perceptions du développement durable sur le territoire et les motivations qui ont conduit les élus à souhaiter élaborer un agenda 21 ;
- L'organisation pour construire l'agenda 21 ;
- Les modalités de mobilisation des différents acteurs clés ;
- Les moyens pour communiquer sur la démarche et diffuser l'agenda 21, dans l'ambition d'une plus grande appropriation du développement durable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PAYS DE L'ARBRESLE

QUEL RÉFÉRENTIEL ET QUELLES MOTIVATIONS POUR L'AGENDA 21 ?

Pour le Pays de l'Arbresle, le développement durable c'est :

Une voie intermédiaire à construire ensemble

➤ Une troisième voie qui se situe entre les principes d'un développement de type « croissance verte » (nouvelles technologies,...) et, à l'opposé, un discours proche d'une certaine « décroissance » prônant sobriété, développement endogène et local, pouvant symboliser un « retour en arrière » pour certains...

➤ La volonté de choisir, entre ces deux positionnements extrêmes, en choisissant, par exemple, des technologies utiles et en différenciant richesses et bien être ;

➤ L'élaboration d'un agenda 21 engagé, pour mettre en mouvement le territoire, permettre le changement (« ne pas construire un « agenda 21 tiède »), sensibiliser élus, habitants, acteurs...en se questionnant sur « ce qu'on est prêt à accepter », envisager des actions concrètes pour une meilleure appropriation, miser sur un effet d'entraînement,...

Un projet fédérateur pour le territoire

Un projet de territoire partagé, une stratégie commune où chacun se retrouve, un projet réfléchi à long terme, un document de programmation allant au delà des bonnes intentions, des actions concrètes, un « échantillon planète »,...

Des acteurs à mobiliser

➤ L'implication du plus grand nombre : des entreprises motivées mais à la recherche de solutions adaptées à leurs besoins – des agriculteurs qui souhaitent être associés – des employés municipaux déjà mobilisés pour partie et motivés par l'exemplarité – l'intergénérationnel avec les jeunes des lycées, les organismes de formation...

➤ Une communication centrée sur les messages et les contenus de l'agenda 21, pour expliquer son positionnement - l'importance de l'information et de la sensibilisation – des argumentaires et des solutions régulièrement re-questionnés et adaptés - la capacité d'anticiper et ajuster les contenus - une réflexion sur les moyens à engager (exemplarité de la collectivité, rédaction de cahiers des charges, ...) sur la manière de prendre en compte le facteur temps dans l'appropriation du DD, dans la sensibilisation des acteurs (changements de comportements, évolution des pratiques, ...).

Les enjeux et problématiques du Pays de l'Arbresle pour un développement durable



Le positionnement du territoire dans la métropole lyonnaise

« Etre partenaire de la métropole, se développer « avec » et ne pas subir, s'appuyer sur les complémentarités urbain/rural et la mixité des populations ».

L'agenda 21 permettra d'anticiper sur le positionnement du territoire de manière pertinente, notamment au regard de :

- la problématique majeure « transports/déplacements » ;
- les partenariats et les complémentarités à construire ou à consolider avec les territoires voisins et le CCDRA (Tarare/Roanne, Agglomération lyonnaise, vallée de l'Azergue,...)



Une amélioration de la mobilité, autour de...

- La résolution des problèmes liés aux déplacements (tropisme métropolitain),
- La question de l'arrivée de l'A89, comme une des problématiques incontournables sur laquelle l'agenda 21 devra être construit
- L'intégration de différentes réflexions en cours (multimodal, pendularité, covoiturage, projet autour de la voie ferrée, tram-train, ossature qui structure le réseau du territoire...).



Un développement centré sur le territoire pour un agenda 21 local, avec...

- Une stratégie de développement économique appuyée sur les ressources locales (circuits courts, liens producteurs/consommateurs, tourisme...),
- Une démarche, plus intégrée et à long terme, constituant un projet de vie pour le territoire : qualité de vie, « vivre ensemble » (culture, petite enfance, services...), emplois, logements, commerces...



Une meilleure gestion des ressources, pour répondre à :

- un déficit d'actions communes à l'échelle du Pays de l'Arbresle (hors gestion des déchets),
- l'arrivée de l'A89,
- la gestion des espaces (agricoles, naturels, bâtis) associée à la problématique de l'habitat et la montée du pavillonnaire,
- La protection et la mise en valeur de la biodiversité.

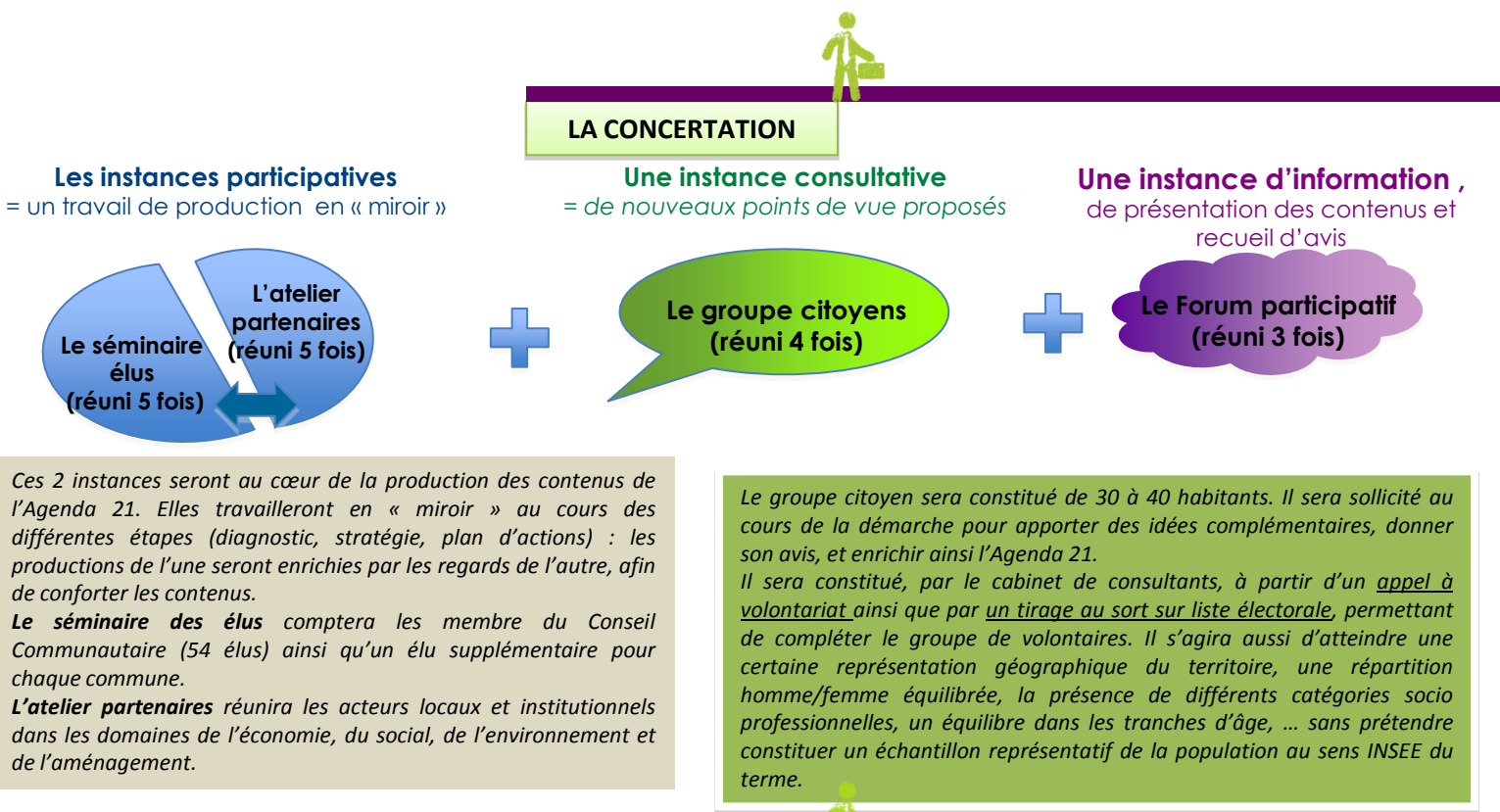
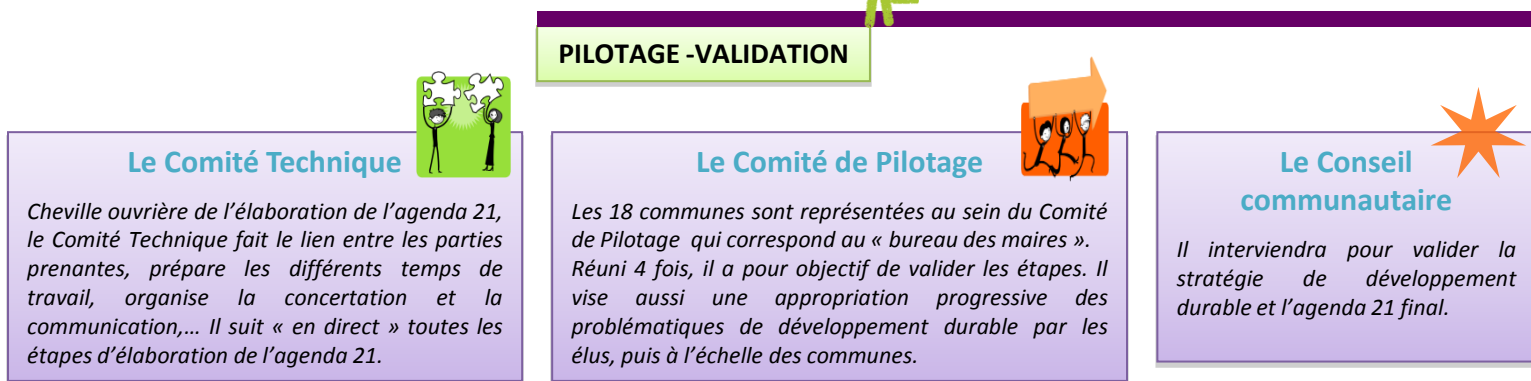


CONSTRUIRE L'AGENDA 21

QUELLE ORGANISATION ?

COMMENT ASSOCIER LES ACTEURS ?

Les instances



LES ACTEURS A MOBILISER

Les habitants seront mobilisés à travers le **groupe citoyens**, mais aussi par les **Forums participatifs** ; ils seront informés par la communication grand public.

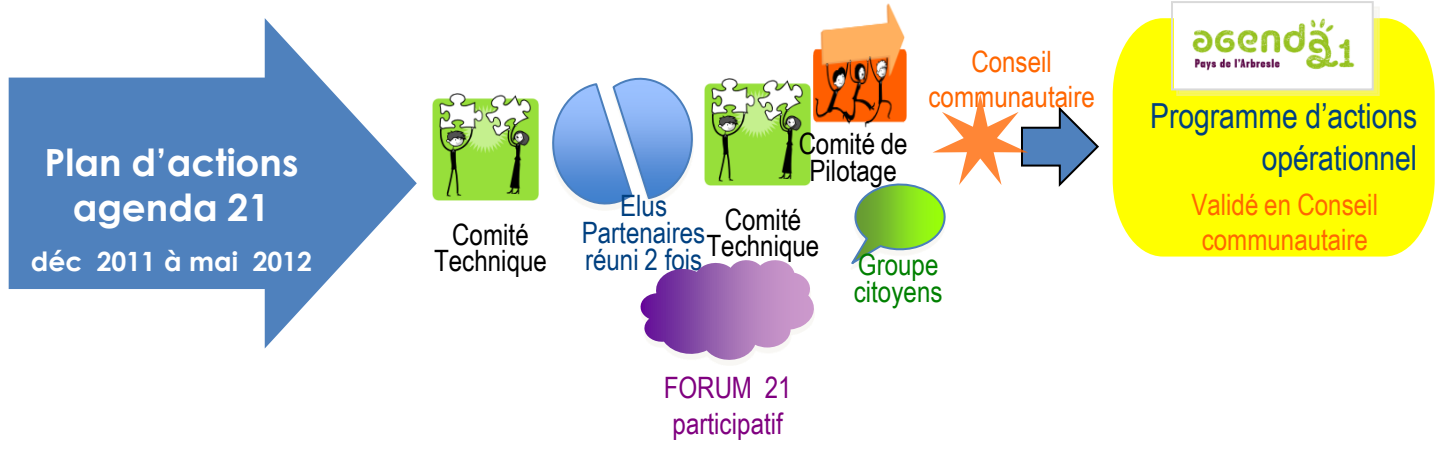
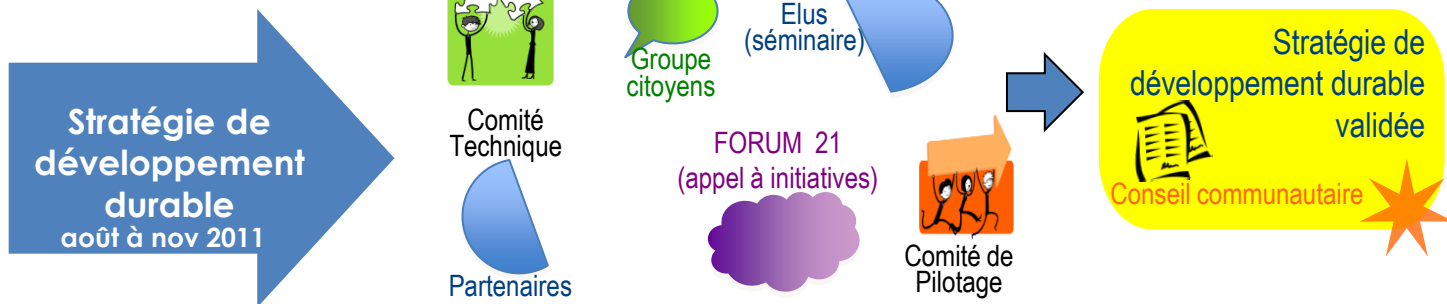
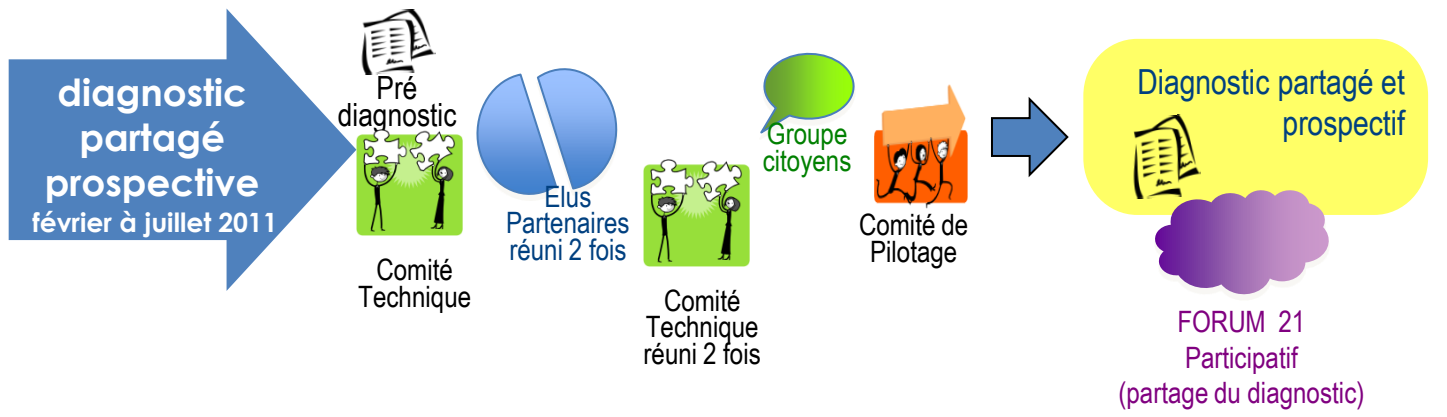
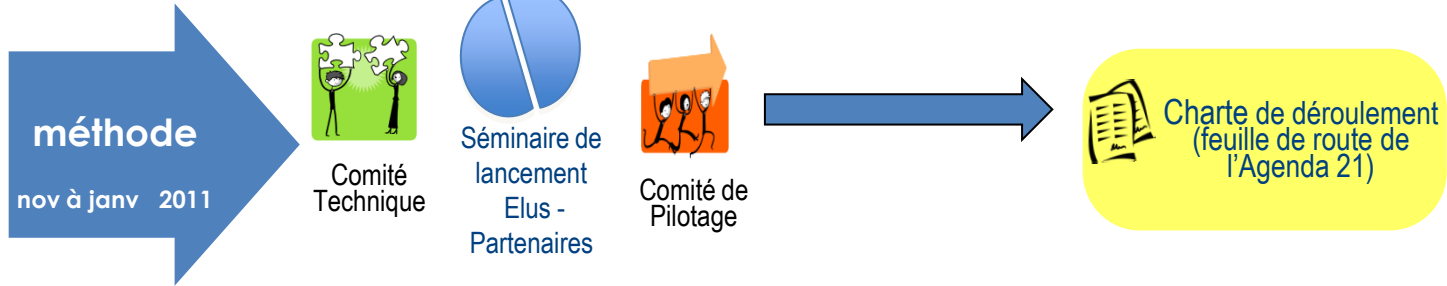
Le monde économique. Au cours du séminaire, il était représenté notamment par le président de CEOL, qui a exprimé son ambition de servir de relais pour l'agenda 21 auprès des entreprises de l'association.

Les agriculteurs, très présents sur le territoire, seront mobilisés via leurs représentants locaux – la chambre d'agriculture sera également tenue informée de la démarche.

Les jeunes sont d'ores et déjà mobilisés via les lycées avec lesquels la communauté de communes a engagé des partenariats (l'exemple de jeux de rôles, pour alimenter le plan climat, est cité) – les actions et sollicitations engagées seront poursuivies.

Les associations. Vecteurs dynamiques auprès de différents publics, elles seront présentes dans les ateliers partenaires ; elles pourront être mobilisées lors de l'étape plan d'actions / mise en œuvre.

Les étapes et le calendrier de travail



COMMUNICATION ET DIFFUSION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La communication

La communication constitue un des axes essentiels de diffusion d'un agenda 21 sur un territoire et d'appropriation des principes de développement durable. Elle doit être réfléchie et organisée dès le lancement de la démarche, comme un moyen qui respecte également les principes de développement durable.

La charte graphique de l'agenda 21 permet des déclinaisons et une utilisation directe par les communes de la CCPA . Elle s'appuiera sur un graphisme et un usage qui ont été conçus volontairement pour être très simples et modulables, avec notamment :

- ❖ des tampons encreurs pour estampiller la démarche agenda 21 et les actions liées ;
- ❖ des pictogrammes pour décliner le logo (dont plusieurs couleurs sont envisageables) ;
- ❖ des possibilités de créer des affichettes, des signatures mels, ... en fonction des évènements et des besoins.



Cette charte est mise à disposition des communes, pour compléter et relayer la communauté de communes dont le rôle est de communiquer globalement sur l'agenda 21 ; les communes peuvent s'approprier et utiliser la charte, pour valoriser les initiatives de leur territoire, les évènements, ... dans le but de se fédérer plus largement autour de l'agenda 21 et d'adopter une communication commune, identifiant les actions « développement durable ».

De même, si l'élaboration de l'agenda 21 est prise en charge par la communauté de communes, le plan d'action n'a pas vocation à être uniquement porté par elle et relever de ses compétences ; les actions de l'agenda 21 du Pays de l'Arbresle pourront être menées par des communes, des associations, des privés, des établissements publics (lycées...), etc.

Contacts

Bogdan PLAVOISIN

Chargé de mission Développement durable / Agenda 21
Communauté de communes du Pays de l'Arbresle (CCPA)
117, rue Pierre Passemard - BP 41 - 69592 L'Arbresle cedex

Tél : 04 74 01 68 90 - Mel : b.plavosin@cc-pays-arbresle.fr

Site de la CCPA : www.cc-pays-arbresle.fr

